Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la Poste. Un An.	20 francs.	Annonces.	la ligne 0.30
Six Mois	10 —	Réclames	— 0.60
Trois Mois	5 —	Faits divers	— 1.20
Départem. non-limitrop. et Etrang., *port en sus*		Chronique locale	— 3.50

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Budget de la Guerre (suite)

Les chapitres 12 et 13 sont adoptés.

A propos du chapitre 14, M. Klotz parle des effectifs de l'infanterie ; il exprime sa conviction que la Chambre votera la loi de deux ans tels que le Sénat l'a adoptée. Enfin il fait un éloge dithyrambique du ministre de la Guerre

M. Berteaux remercie, réédite ses explications sur la question des fiches de renseignements et promet d'apporter toute sa sollicitude aux questions militaires actuelles.

La séance est levée à 7 h. 15 ; séance ce matin, à 9 h.

POUR LES NÈGRES

Il y a cent vingt ans, les nègres *esclaves* de St-Domingue, sous le règne de Louis XVI étaient infiniment mieux traités que les nègres *libres* du Congo aujourd'hui à l'aurore du XXe siècle sous le règne de la Franc-Maçonnerie.

Les journaux reviennent chaque jour sur les monstruosités immorales et féroces des Toqué et des Gaud qui s'amusent à tuer de pauvres nègres par chavirement en eau ou explosion au l'air.

La presse maçonnique n'est pas le dernier à faire beaucoup du bruit pour flétrir ces horreurs, mais, nous la craignons bien, autant en emportera le vent.

Par longueur du temps et complication de procédure le silence se fera bientôt, et les coupables s'en riront... avec avancement.

Qui sait ? Tel communard est bien ambassadeur et tels autres de ses collègues, entrés déjà dans leur éternité, donnent leur nom à des rues et à des boulevards, en attendant l'apothéose d'une statue en bronze.

Eh bien pour les nègres, et par simple humanité nous voudrions le châtiment des coupables et surtout un bon règlement précis, pratique, humanitaire qui protège ces malheureux sauvages noirs contre les vices et la rapacité des civilisés blancs.

Les bureaux du ministère des colonies pourraient, afin de s'en inspirer, exhumer des archives nationales une ordonnance royale du 3 décembre 1784 dont voici un important extrait tout à fait instructif et suggestif :

ORDONNANCE DU 3 DÉCEMBRE 1784. — TITRE II. — *Nourriture, habillement des nègres esclaves.*

1° Il est expressément défendu à tous propriétaires, procureurs et économes gérants, de faire travailler les nègres les dimanches et fêtes. Leur défend pareillement S. M. de les faire travailler, dans les autres jours de la semaine, depuis midi jusqu'à 2 heures, si la main avant le jour, et le soir après le jour tombant, sous prétexte d'ouvrages pressés, de quelque nature qu'ils puissent être, si ce n'est pour le temps de moulaison seulement, dans les sucreries ; et dans les autres manufactures pour les cas extraordinaires ; ce qui, dans ces dernières, ne pourra être porté au delà de 6 h. du soir. Enjoint S. M. aux officiers de la maréchaussée, de constater par des procès-verbaux tous délits à ce sujet, et d'en rendre compte sur le champ au gouverneur général et intendant, ou à leurs représentants, auxquels il est ordonné de tenir soigneusement la main à l'exécution du présent article : seront lesdits procès-verbaux remis, par lesdits gouverneur et intendant, aux procureurs du roi, pour être les délinquants poursuivis à leur requête et condamnés suivant l'exigence du cas.

2° Il sera distribué à chaque nègre et négresse une petite portion de terre près de l'habitation, pour être par eux cultivée, à leur profit, ainsi que bon leur semblera. Veilleront diligemment les propriétaires, procureurs et économes-gérants, à ce que lesdits jardins à nègres soient tenus en bon état.

3° Indépendamment desdits jardins à nègres, chaque propriétaire, procureur ou économe gérant, plantera et entretiendra les vivres nécessaires pour la nourriture abondante de l'atelier, de manière qu'il en ait toujours une moitié en récolte ouverte, et l'autre en remplacement, le tout conformément aux règlements locaux, usages du pays et qualités diverses du sol, sans que le produit des jardins à nègres mentionnés dans l'article précédent puisse, dans aucun cas, entrer en considération pour la nourriture dudit atelier, voulant S. M. que ledit produit tourne entièrement à l'aisance personnelle des esclaves.

4° Tous propriétaires, procureurs et économes-gérants établiront sur leurs recensements la quantité qu'ils auront de terres en vivre et l'espèce des vivres cultivés. Ordonne S. M., que, tous les ans, vérification en soit faite par le principal officier des milices de la paroisse, ou par celui qu'il députera. Sur l'état qui en sera envoyé aux gouverneur et intendant, et par eux remis aux procureurs du roi, lesdits propriétaires, procureurs et économes gérants, en cas de contravention, fausse déclaration et négligence, seront condamnés, sans autre procédure que le réquisitoire du ministère public, à telle amende arbitraire qu'il appartiendra. Enjoint S. M. au gouverneur lieutenant général, de se transporter de temps en temps lui même ou de faire transporter ses représentants sur les habitations qu'il jugera à propos, pour vérifier à l'improviste la sincérité des susdites déclarations et certifications. Lorsqu'elles se trouveront infidèles, S. M. autorise ledit gouvernement à ôter le commandement de la paroisse à l'officier qui en sera revêtu, si c'est ledit officier qui en est faute ; à punir de la prison, ou à casser les officiers de milices qui se seraient rendus coupables de négligence, de complaisance ou de faux dans leurs vérifications ; et seront les propriétaires, procureurs et économes-gérants poursuivis et condamnés à la requête des procureurs de S. M.

5° Il sera fourni à tous nègres esclaves, sans exception, des rechanges de grosse toile deux fois par an, lesquels rechanges seront composés, pour les hommes, d'une chemise, vulgairement appelée *vareuse*, et d'une culotte ; pour les femmes, d'une chemise et d'une jupe et pour les enfants, d'une chemise.

6° L'hôpital sera propre, aéré, meublé de lits de camp, nattes et grosses couvertures.

Défend S. M. l'usage pernicieux de faire ou de laisser cracher les malades à terre.

7° Défend pareillement S. M. de faire travailler les négresses enceintes et les nourrices, si ce n'est modérément après le lever du soleil ; veut qu'elles n'y retournent qu'à trois heures de l'après-midi, qu'elles se sortent une demi heure avant le soleil couchant ; et que jamais, sous quelque prétexte que ce soit, même dans le temps des moulaisons du sucrerie et travaux extraordinaires des manufactures, elle ne puissent être assujetties à faire des veillées.

8° Toute femme esclave, mère de six enfants, sera exempte, la première année, d'un jour de travail au jardin par semaine, de deux jours la seconde année, de trois jours la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle soit dispensée de tout travail au dit jardin. Ladite exemption lui sera acquise en représentant ses six enfants à chaque premier jour de l'an ; elle ne le perdra qu'autant qu'un de ses enfants, jusqu'à l'âge de dix ans, aura péri faute de soins de sa part.

Citoyens fervents de la Société, ne vous contentez pas d'une simple lecture en diagonale.

Constatez que, sous le règne de celui que les grands ancêtres de la Révolution appelèrent le *Tyran*, on connaissait et on réglait pratiquement pour de *simples esclaves noirs* les grosses questions des heures de travail, des jardins ouvriers, du travail des femmes, de la protection légale des travailleurs...

Après passé cent ans nous avons reculé ; car nos ouvriers de France attendent encore la solution de ces problèmes.

Au Congo on noie et on *explose* les nègres, en France, on dupe et on exploite les électeurs ; nous sommes en Franc-Maçonnerie.

V. H.

LE MILLIARD DES CONGRÉGATIONS

A Saint-Amand

De 800.000 francs à 21.000 francs

Le fameux « milliard des congrégations » était représenté à Saint-Amand-les-Eaux par le monastère des Rédemptoristines et une douzaine de maisons d'habitations contiguës, le tout d'une valeur brute de 800 000 francs, d'après les évaluations officielles.

En exécution d'un jugement du tribunal civil de Valenciennes, un agent d'assurances fut nommé liquidateur et arbitre expert et provoqua la mise en vente de ces biens.

Le 19 novembre 1904, une première adjudication eut lieu, moyennant la mise à prix de 130 000 francs.

Aucun amateur ne s'est présenté, et bien embarrassé dessa chapelle, le liquidateur dut baisser la mise à prix et une nouvelle adjudication remit les biens en vente sur le chiffre total de 66 000 francs avec facilité de baisser la nouvelle mise à prix, suivant les nécessités de la vente.

On voulait liquider à n'importe quel prix.

C'est ce qui fut fait samedi dernier : le tout a été adjugé avec une nouvelle baisse de mise à prix, moyennant 21.000 francs !

Et voilà comment le... milliard s'en va entre les mains des agents d'affaires.

ECHOS

LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU NORD

Suivant le *Figaro*, la Trésorerie générale du département du Nord, actuellement vacante, comme on sait, sera attribuée à M. Le Gall, ancien secrétaire général de la présidence de la République, trésorier général du Pas-de-Calais. Il aura lui-même pour successeur à Arras M. Joncla Peloux, trésorier général des Ardennes, dont la succession sera probablement dévolue à un préfet.

COMMISSAIRES DE POLICE

M. Turpin, commissaire de 3e classe à Calais, est nommé à Maubeuge (2e classe) en remplacement de M. Chevillard, nommé à Rouen (1re classe).

M. Gastaud, commissaire de 4e classe à Nontron (Dordogne), est nommé au Cateau (3e classe), en remplacement de M. Renard, nommé à Limoges (2e classe).

SERVICE DU RECRUTEMENT

M. François, capitaine au 87e d'infanterie, est nommé au bureau de recrutement d'Avesnes.

VÉTÉRINAIRES SANITAIRES

M. Herbart, de Lille, médecin-vétérinaire de l'Ecole de Toulouse, et M. Melou, de Lille, vétérinaire de l'Ecole de Lyon, sont nommés vétérinaires sanitaires attachés au service départemental des épizooties et agréés comme tels.

ACTES DE LA PRÉFECTURE

Le dernier *Bulletin des actes de la Préfecture* contient une circulaire ministérielle relative aux formalités à remplir pour les réquisitions de la force armée par les autorités civiles ; une autre concernant l'assistance par l'habitation à bon marché ; une autre encore sur l'attribution d'indemnités aux propriétaires d'animaux abattus pour cause de morve ou de farcin ; les conditions d'admission des malades indigents à l'établissement thermal de Saint-Amand ; la fixation des dates d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges ; enfin une note prescrivant l'échange des actes de l'état civil entre la France, la Suède et la Norvège.

BUREAUX DE BIENFAISANCE

Par arrêtés préfectoraux, sont nommés administrateurs des Bureaux de Bienfaisance de l'arrondissement de Lille :

A Allennes-les-Marais, M. Bernard Albert fils — Anseppes, Desnoulles — Annœullin, Bourgeois — Anstaing, Dufaitly-Lefebre — Armentières, Bouquet-Flamsal — Assq, Fourmestraux — Attiches, Lefebvre — Aubers, Demol — Avelin, Teutelin — Bachy, Huie — Baisieux, Paternoster — Beauvin, Bœuf — Beaucamps, Blaequart — Bersée, Nieuviart — Bois-Grenier, Segon — Bondues, Derveaux — Bourghelles, Fleury — Bousbecque, Dhaillain — Bouvines, Rouzé — Camphin-en-Carembault, Lesuppre — Camphin-en-Pévèle, Flevet — Capinghem, Delplanque — Cappelle, Beatry — Carnin, Carpentier — Chemy, Dubois — Chéreng, Lamérand — Cobrieux, Carpentier — Comines, Bolle — Croix, Couturier — Cysoing, Dumontin — Deûlemont, Dupont — Emmerin, Delecroix — Englos, Poissonnier — Ennetières-en-Weppes, Delebecque — Erquinghem-le-Sec, Favier — Erquinghem-le-Sec, Scabaille — Erquinghem-Lys, Grusson — Escobecques, Bocheut — Fâches, Delerval — Flers, Cardon — Forest, Cochaisux — Fournes, Morand — Frelinghien, Malbranche — Fretin, Delecluse — Fromelles, Duriez — Genech, Poltié — Gondecourt, Wasseverbecq — Gruson, Thieffry — Hallain, Gratry — Hantay, Delecourt — Haubourdin, Poltié — Helleminnes-Lille, Taine — Hem, Deconnes — Herlies, Empisse — Herrin, Delattour — Houplin, Piote — Houplines, Hasse — Illies, Dhaenin — La Bassée, Dubuisson — La Chapelle d'Armentières, Bellaeger — La Madeleine, Couvez — Lambersart, Doutreluin de Try — La Neuville, Dennoulin — Lannoy, Bacro — Leers, Leroy — Le Maisnil, Dufour — Lesquin, Sabin — Lesennes, Defaudre — Ligny, Charlet — Lille, Herland — Linselles, Mullet — Lomme, Ledun — Lompret, Carlier — Loos, Destieux — Louvil, Dehaut — Lys-lez-Lannoy, Salomé — Marcq-en-Barœul, Dujardin — Marquette, Lecourt Charles — Marquillies, Lhermitte fils — Mérignies, Lemaire — Monchaux, Bos — Mons-en-Baroeul, Leclercq — Mons-en-Pévèle, Dubem — Mouchin, Flévet — Mouvaux, Cornille — Neuville-en-Ferrain, Mullié — Noyelle-lez-Seclin, Dallisane — Ostricourt, Doby — Péronchies, Fichelle Colme — Péronne, Cochez fils — Phalempin, Deconnelin — Pont-à-Marcq, Distinguin — Prémesques, Ducrocq — Provin, Leborgne — Quesnoy-sur-Deûle, Roussel — Radinghem, Jacquemont — Roncbin, Duplouys — Roncq, Lecocte — Roubaix, Dujardin — Sailly-lez-Lannoy, Delmarquette — Sainghin-en-Mélantois, Souplet — Saint-André, Lamblin — Salomé, Fournaintin de Courcelles — Seaulieu, Charlet — Seclin, Houveenqel — Sequedin, Ovelaque — Templemars, Lemoine fils — Templeuve, Durras-Dufossé — Thumeries, Beaucamp — Touffiers, Frigout — Tourcoing, Flament — Tourmignies, Butrulle — Tressin, Mirous — Vandeville, Leclercq-Poliet — Verlinghem, Lesage — Wannegaies, Cochez — Wambrechies, Vauthier — Wanechaie, Pollet — Pollet — Warneton-Est, Parez — Warneton-Sud, Hurent — Wasquehal, Viguier — Wattignies, Malbesin — Wattrelos, Veigs — Wavrin, Deûves — Wervicq-Sud, Van Rullen — Wicres, Billaud — Willems, Rousseau.

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE DU NORD

Le Comité central de la L. V. N. rappelle aux cyclistes qu'ils peuvent remettre leur adhésion tous les jours de la semaine et tous les dimanches dans la matinée, l'un des secrétaires, en raison de l'affluence des inscriptions, se tenant toujours à la disposition des amateurs au siège social, café Loquet, 2, boulevard Gambetta, à Roubaix. Les cartes d'identité portant reçu de la cotisation annuelle de cinquante centimes et procurant l'entrée en franchise des bicyclettes en Belgique sont délivrés immédiatement

Les adhérents à la L. V. N. ne s'engagent que pour un an en signant les bulletins d'adhésion-pétition qui seront ensuite transmis aux pouvoirs publics et administrations dans le but de faire aboutir divers vœux d'intérêt général et notamment le libre circulation pour tous les cyclistes indistinctement de chaque coté de la frontière franco-belge.

En trois mois près de 3000 signatures ont été ainsi recueillies. Ce n'est d'ailleurs que par le nombre que les justes revendications des cyclistes aboutiront. Pour l'envoi des 50 centimes de cotisation les timbres-poste sont admis. Le coût de l'insigne dont le port n'est pas obligatoire est de 0,40 c. plus 0,05 c. pour l'envoi par la poste.

Les Grèves

A ESTAIRES

Fin de la grève des tisseurs

La grève, qui semblait terminée lundi et qui s'est prolongée jusque mardi soir, vient enfin de se terminer.

A la suite d'un incident fâcheux entre un ouvrier de l'usine Lefrancq et le patron de cette usine, le désaccord était de nouveau survenu ; enfin, après de nouvelles démarches et une entrevue qui a eu lieu au *Café du Commerce* entre les patrons et M. le Maire d'Estaires, le procès-verbal des nouvelles conventions a été signé par tous les patrons et l'accord était complet, après une réunion des grévistes au siège du syndicat, le travail s'est repris au complet dans toutes les usines, à quatre heures du soir.

Le lendemain la rentrée s'est également effectuée au complet dans toutes les usines

La grève est donc maintenant bien terminée et les ouvriers paraissent heureux de travailler.

A ARMENTIÈRES

La fin de la grève Dansette

La grève est terminée.

Après l'insuccès de M. Labbé et du Juge de Paix d'Armentières, les grévistes avaient sollicité l'intervention de M. Jules Dansette, député.

Celui-ci s'est rendu à l'appel des grévistes en les assurant de sa sollicitude, mais en ajoutant qu'étant donné les exigences du principe de l'autorité patronale qui devait être sauvegardée et les exigences des grévistes, la solution lui paraissait difficultueuse.

M. Jules Dansette se mit en campagne ; il fut d'abord frappé de ce que l'opinion publique avait été favorablement impressionnée par le calme des grévistes et aussi de ce que la Ligue, organisation très puissante, s'intéressait fortement à leur sort.

Après avoir conféré avec ses cousins, M. Jules Dansette convoqua les grévistes à une réunion qui a eu lieu, mardi soir, au « Jeu de Boule ». Là, il les exhorta, afin d'éviter une grève très dure et sans issue, à reprendre le travail sans conditions, s'en rapportant, pour leurs revendications à venir, à l'esprit d'équité de leurs patrons et à sa sollicitude, qui ne leur fera jamais défaut.

On procéda à un vote secret et la reprise du travail fut décidée par 46 voix contre 25. MM. Dansette ayant promis formellement qu'aucun renvoi pour fait de grève ne serait prononcé et que tous les ouvriers rentreraient indistinctement.

Une commission d'ouvriers fut ensuite nommée pour porter les réclamations journalières des ouvriers de l'usine aux patrons.

Le travail reprend donc ce matin.

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort :

— A LILLE, de Mme veuve Eugène Brabant, née Emilie Dupont, pieusement décédée le 28 février, à l'âge de 85 ans.

Mme Brabant était présidente du Comité des Ecoles libres de Sainte-Catherine, et sa mort laissera un vide immense dans toutes les Œuvres de cette importante paroisse. La chère défunte était bienfaitrice insigne de l'Eglise, des pauvres et de tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Elle était la Providence de nombreuses familles qu'elle a tirées de la détresse. Les vieillards, les veuves, les orphelins et tous les besogneux connaissaient son inépuisable charité. Elle faisait l'aumône avec une délicatesse et une bonté qui touchaient les cœurs ; on pouvait dire que chez elle la main gauche ignorait ce que donnait la main droite. En un mot c'était une véritable chrétienne, comprenant tout son devoir envers la société et envers ses frères, et ayant le courage de l'accomplir complétement.

Nous offrons nos religieuses condoléances aux familles Brebant, Bériot et Defontaine, et nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de la vénérée défunte. Les funérailles auront lieu à Sainte-Catherine, vendredi prochain, 3 mars, à onze heures.

— A LILLE, de M. Carlos Delettre, décédé mercredi matin, dans sa soixante et onzième année, des suites d'une cruelle maladie qui l'avait atteint il y a trois semaines.

Fils de M. Henri Delettre, ancien maire de Roubaix, officier de la Légion d'honneur, beau-frère de feu M. Julien Lagache, oncle de feu M. Georges Motte et de M. Boudenoot-Delattre, sénateur du Pas-de-Calais, M. Carlos Delattre était entré, à l'âge de 19 ans, à l'Ecole polytechnique. Nommé lieutenant d'artillerie à Strasbourg, il donna bientôt sa démission sur le désir de son père, qui lui laissait à lui et à ses frères ses importantes usines

En 1870, il fut nommé commandant en chef de la garde nationale de Roubaix et sut faire patriotiquement son devoir ; officiers et gardes sous ses ordres conservèrent toujours de lui le meilleur souvenir.

Dans l'industrie, il se consacra surtout aux questions techniques et d'enseignement professionnel, dans lesquelles il excellait, d'ailleurs.

Avec M. Kuhlmann, il s'occupa de la création de la Société industrielle du nord de la France, dont il fut aussitôt nommé l'un des vice-présidents. Plus tard, cette Société lui décerna la grande médaille d'or de la fondation Kuhlman pour services exceptionnels rendus à l'industrie.

Sur son initiative et ses conseils fut fondée l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur.

Il fut fortement sollicité d'entrer dans la politique, mais il s'y refusa toujours, déclarant qu'il préférait s'occuper des choses industrielles d'un intérêt général, vers lesquelles le portaient et ses goûts et ses aptitudes.

Sa mort met en deuil beaucoup de grandes familles de Roubaix.

— A WATTLONCAPPEL, de M. Auguste Porreye, pieusement décédé lundi, à l'âge de 84 ans.

Le vénérable vieillard, qui était le père de M. Louis Porreye, adjoint au maire de la commune, jouissait de l'estime générale, et la nouvelle de sa mort a péniblement impressionné ses concitoyens.

Les funérailles auront lieu samedi, à dix heures, en l'église de Wattloncappel.

— A BAILLEUL, de Mme veuve Charles Hèze, née Eugénie Hardemare, mère de M. le docteur Hèze, décédée à l'âge de 61 ans.

— A DOUAI, de M. Paul Peix, industriel, décédé mardi soir, à Douai, en son hôtel de la rue des Minimes.

M. Paul Peix, qui avait fondé à Courchelettes, les importantes raffineries de pétrole qui portent son nom, fut pendant longtemps président de la Chambre de Commerce de Douai à laquelle il appartenait encore.

— La commune de CROCHTE vient d'être frappée d'un deuil bien sensible dans la personne de M. Léon Thibouw, adjoint au maire.

Sur sa tombe, samedi dernier, M. Cockempot, maire, a fait de lui un éloge bien mérité.

En effet, M. Thibouw, par sa droiture et son heureux caractère, a su s'attirer la sympathie et l'estime de tous ; nous en avons pour preuve la magnifique manifestation de regrets qui vient d'avoir lieu à l'occasion de ses funérailles.

L'assistance était si nombreuse que l'offrande a dû se prolonger bien au delà de la messe.

Chrétien convaincu, M. Léon Thibouw s'est fait un honneur et un plaisir de compter pendant de longues années parmi les membres du conseil de fabrique de l'église de sa paroisse.

— Mardi matin, à dix heures, ont eu lieu, en l'église de PHALEMPIN, les funérailles du lieutenant Edmond Girard, de l'infanterie coloniale, mort à Cherbourg des suites d'une cruelle maladie ; maladie qu'il avait contractée en Indo-Chine.

Une nombreuse assistance suivait la dépouille mortelle du défunt.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— Mercredi, en l'église Saint-Vaast, à BAILLEUL, M. l'archiprêtre Couhronne a reçu le consentement matrimonial de Mlle Valérie Dieusaert et de M. Paul Deureus.

Les témoins de la mariée étaient ses oncles, MM. Delphin Baey et Jérémie Dieusaert ; ceux du marié, MM. Gaston Deureus et Léonce Rauwel, ses frère et cousin germain.

Pendant la messe, M. Léonce Rauwel a chanté à la perfection *Bénédiction nuptiale*, de Delves, et MM. Charles Rauwel et Joseph Dieusaert, cousins des mariés, ont interprété avec une grande virtuosité deux duos pour flûte et clarinette, de Pillavestre.

— Lundi, à onze heures et demie, en l'église Saint-Martin, à DENAIN, a été célébré solennellement le mariage de Mlle Jeanne Werth, fille du sympathique directeur des usines de Denain-Anzin, chevalier de la Légion d'Honneur, avec M. Henri Longaigne, ingénieur aux forges de Denain, fils de Mme veuve Edouard Longaigne, de Saint-Omer.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. André Bernard, vice-président du Conseil d'administration des forges de Denain, et M. Georges Chebet. Ceux du marié : M. Léopold Praion, administrateur délégué, et M. Maurice Longaigne.

Une affluence considérable, telle qu'on n'en a jamais vue à Denain, en pareille circonstance, parmi laquelle on remarquait les ingénieurs de la région, le haut personnel de la Compagnie des Mines d'Anzin et de nombreux amis, se pressait dans l'église Saint-Martin, coquettement décorée de fleurs et de tentures, mais trop étroite pour contenir toutes les personnes désireuses de témoigner leur sympathie aux nouveaux époux et aussi au dévoué directeur des usines.

Avant de recevoir le consentement des époux, M. le chanoine Manier, vicaire général d'Autun, adressa aux époux une éloquente et délicate allocution, dans laquelle il rappelait les mérites des deux familles.

La messe de mariage fut célébrée par M. l'abbé Delcambre, curé de la paroisse du Sacré-Cœur, à Denain.

Durant la cérémonie divers morceaux religieux furent brillamment exécutés.

La Chorale de la paroisse du Sacré-Cœur, sous la direction de M. Weppe, a interprété avec beaucoup de talent l'*Ave Maria* d'Arcadelt. Elle avait tenu à donner aux jeunes époux et à leurs familles une marque de respectueux attachement.

Le Souverain-Pontife avait daigné envoyer aux époux la bénédiction apostolique qui fut donnée après la cérémonie.

— Mercredi, à midi, en l'église Saint-Martin, à DENAIN, a été célébré le mariage de M. Léon Cochoteux, peintre décorateur à Roubaix, avec Mlle Odette Lossignol, fille de M. Lossignol, ingénieur aux Forges et Aciéries de Denain.

Le consentement des époux a été reçu par M. Musy, sumônier des Frères à Roubaix, cousin de la mariée, qui leur a adressé une touchante allocution.

La messe a été dite par M. Delcambre, curé de la paroisse du Sacré-Cœur.

Au cours de la cérémonie, quelques artistes roubaisiens, amis du marié, ont interprété des morceaux religieux, qui furent très goûtés de la nombreuse assistance.

Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Werth, directeur des Forges et Aciéries, et Adriphe Lossignol, son frère ; pour le marié, MM. Jean et Henri Cocheleux, ses oncle et frère.

Université catholique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cours des Jeunes Filles

rue de l'Orphéon, 20

Jeudi 2 mars, à 10 heures. — Conférence par M. le chanoine Bayard : Littérature grecque. *L'Odyssée, les types féminins et le voyage d'Ulysse* (avec projections).

CERCLE DES ETUDIANTS

rue de la Grande-Allée, 59

Jeudi 2 mars à 8 h. 1/2. — Conférence par M. le docteur Danel : *L'Œuvre d'Ernest Hello.*

UN CAMBRIOLAGE SACRILÈGE

à l'église de Beuvrages

Mardi matin, vers 6 heures 1/2, le sacristain Arthur Brocquert, en arrivant à l'église, remarqua des traces de pesées près de la serrure de la porte d'entrée principale, qui cependant était fermée.

A l'intérieur de l'église, il constata que le vitrail de la troisième fenêtre de droite était brisé, juste pour livrer passage à un homme.

Il prévint aussitôt M. le Curé. Les troncs avaient été fracturés et vidés de leur contenu qui devait être de peu d'importance ; les épaulettes d'or du suisse qui se trouvaient dans la sacristie avaient disparu. Chose plus grave, le tabernacle, pesant 80 kilos avait été enlevé

Le tabernacle contenait une petite custode en vermeil

Le garde-champêtre retrouva dans un champ, près du cimetière, le tabernacle fracturé. La custode avait disparu. Que sont devenues les saintes Espèces ?

Encore un sacrilège qui attristera les chrétiens de Bail

Les auteurs de ce cambriolage sont inconnus.

Pour sortir de l'église, ils ont fracturé deux petites portes dont l'une (ce qui semble indiquer que les malfaiteurs connaissaient mal les lieux) s'ouvre sur l'escalier du clocher.

VIOLENT INCENDIE

à Cambrai

Un violent incendie s'est déclaré mercredi vers minuit et demi, dans le séchoir de l'importante teinturerie Wallerand, Gaisa, Watremez et Cie, rue de Prémy à Cambrai.

Le guetteur du clocher Saint-Martin donna l'alarme en sonnant le tocsin et bientôt arrivaient de courageux citoyens qui durent réveiller tout d'abord les personnes logées dans l'usine. Les pompiers, tous les hommes disponibles de la garnison accoururent et on se mit en devoir de combattre ce fléau qui prenait de sérieuses proportions.

Dix pompes étaient bientôt en batterie. Malheureusement on ne put trouver de l'eau en quantité suffisante : le développement des tuyaux était long et le débit des bornes-fontaines faible.

Pompiers, soldats et habitants multiplièrent leurs efforts, mais ce n'est qu'à 6 h. du matin que l'incendie fut définitivement circonscrit.

Le séchoir, le finissage et le bâtiment de visite sont entièrement détruits ; des presses et tondeuses sont détériorées, ainsi qu'une certaine quantité de marchandises.

Les dégâts importants ne sont pas encore évalués.

L'établissement occupait 500 ouvriers ; on nous dit qu'il n'y aura pas de chômage.

Pendant les travaux d'extinction de l'incendie, M. Deilliez, lieutenant de pompiers qui se trouvait sur une toiture a été contusionné par un châssis de fenêtre.

Le pompier Achille Cailleaux a été blessé à la main droite.

Enfin, le colonel du 4e cuirassiers, le capitaine de gendarmerie et une quinzaine de personnes ont failli être écrasées par un énorme bloc de maçonnerie ; heureusement M. Frison, tambour-major du 1er de ligne, s'était aperçu du danger et avait prévenu tout le monde à temps.

Accident mortel à Artres

Mardi après-midi un terrible accident s'est produit à l'usine des produits chimiques, dont M. Bruyer est directeur.

Un chauffeur-mécanicien, Adolphe Fontaine, âgé de 30 ans, habitant à Artres, prit par l'arbre de transmission, a été écrasé entre une poulie et le mur.

La mort a été instantanée.

Le malheureux ouvrier a été transporté à son domicile.

Il était marié et père de quatre enfants.

Deux cheminéaux découvrent un cadavre

A FACHES-THUMESNIL

Mardi soir, le cadavre d'un homme d'une cinquantaine d'années a été découvert par deux cheminéaux dans une grange située près de la ferme de M. Marescaux, route de Douai, à proximité du Mont-de-Fâches.

Cette grange est abandonnée depuis un certain temps. Elle sert souvent d'abri aux chemineaux pour passer la nuit.

On n'a trouvé sur le défunt aucun papier

FEUILLETON N° 6

BLANCHE CONTRE JAUNES

Par Pierre Maël.

A quoi l'Anglais répondit avec une quiétude parfaite :

— Vous igorez peut-être une chose, mademoiselle, c'est que ces pierres viennent de la Haute-Birmanie.

Au moment de la conquête de Mandalay sur le roi Thibaw et la reine Soupialla, notre gracieuse souveraine, alors princesse de Galles, acquit de ses deniers personnels tout un lot de ces pierres, qu'elle fit intailler à son chiffre et offrit à tous les officiers du corps expéditionnaire. Ce fut ainsi que votre loyal serviteur acquit ce joyau doublement précieux en même temps que le colonel Bâbar Sing, car nous étions alors, l'un et l'autre, capitaines dans le corps d'armée qui eut à combattre les Pandis Birmans.

L'explication était plausible, et, pour la mieux justifier, l'officier devenu reporter du *Mondial Chronicle*, détacha de sa cravate l'épingle qu'il tendit à la jeune fille avec un hommage à sa façon.

— Si j'osais, mademoiselle, vous présenter une requête, ce serait pour vous prier de conserver cette pierre qui a eu l'heur d'attirer votre attention. Peut-être vous rappellera-t-elle le souvenir de l'humble soldat qui la gagne dans la plus noble des carrières, et il serait très fier de ce souvenir.

Et son œil se fixait, brûlant de passion, sur sa belle interlocutrice.

— Monsieur, fit Sonia avec une exquise douceur, je ne voudrais point dépouiller un homme de votre valeur d'un bijou dont la haute origine lui rappelle à la fois la mémoire d'une belle conduite et le prix qu'il en reçut de la main de la plus respectée des reines, de la plus admirable des femmes.

— La reine, dont vous parlez avec tant de chaleur, mademoiselle, et qui est, en effet, l'honneur de son sexe, m'approuvera, j'en suis sûre, quand je lui aurai appris que ce bijou, récompense d'un acte de courage, brille maintenant sur le cœur de la plus belle des sujettes de sa sœur, l'Impératrice douairière de Russie et qu'il y brillera plus encore dans les grandes occasions que peut prévoir et souhaiter l'âme d'une héroïne.

— En vérité, monsieur, vous m'empagnez votre offre de si généreuse façon que je saurais hésiter plus longtemps. Mais vous ignorez peut être qu'à minuit fraçeuse par ma mère, j'ai été élevé dans sa foi et jusque dans ses superstitions. Or, parmi ces superstitions, il en est une qui l'a toujours influencée et qui m'influence moi-même. Un objet tranchant ou piquant ne peut être le matière d'un don. Afin d'avoir le droit de garder, avec ce joyau, le souvenir de celui qui me l'offrit, je puis donc vous l'acheter. Seulement, ici commence mon embarras. Quel prix puis-je offrir moi-même à un soldat d'un bijou qu'il tient pour le plus haute récompense de sa valeur ?

L'Anglais était un gentleman accompli. Il s'inclina.

— En ce cas, je vous répondrai, mademoiselle, qu'une seule chose venant de vous peut être à mes yeux l'équivalent de cette pierre. Donnez-moi la miniature seule qui orne votre bracelet ; et j'aurai toujours sous les yeux l'image de la seule femme à qui je pouvais céder le don de ma glorieuse souveraine.

Sonia tressaillit visiblement. La peinture d'émail, son propre portrait, avait été exécutée, trois ans plus tôt, à Paris, par l'un des miniaturistes les plus renommés de la capitale, et c'était la Comtesse Gorodiles qui avait fait ce charmant cadeau à sa fille. Rien ne pouvait donc être plus sensible au cœur de Sonia que de se séparer d'un objet qui lui rappelait la tendresse d'une mère ardemment chérie et amèrement pleurée.

Mais l'âme de la jeune Russe devait être pleine en ce moment de quelque volonté bien puissante, car elle n'hésita point à détacher le portrait de sa monture de brilloints pour le tendre à l'Anglais au comble de la joie.

Puis, saisissant le premier prétexte venu, elle s'éclipsa au milieu des courtisans et des invités, afin de rejoindre au plus tôt son père et son fiancé.

Elle trouva ce dernier encore entouré de personnalités marquantes et déjà un peu fatigué de cet excès de popularité curieuse.

A la vue de Sonia, Gérard s'arracha lui aussi à son entourage et marcha vivement à la rencontre de la jeune fille.

A peine se furent ils isolés de la foule que la fiancée du Tzar, prenant le bras de l'officier français, l'entraîna vers la partie des salons où l'affluence était moins compacte et murmura rapidement à son oreille.

— Dès que nous aurons retrouvé mon père, je le préviendrai que vous allez me reconduire en notre hôtel, où il nous rejoindra plus tard. J'ai, en effet, des choses graves, très graves, à vous communiquer, Gérard.

Il acquiesça à son désir. Quelques minutes leur suffirent pour reconnaître le général Gorodine dans un groupe d'officiers supérieurs de tous pays. Sonia l'informa de son intention de quitter la fête en compagnie du lieutenant de vaisseau, et, sur son assentiment, gagna l'une des issues du palais, près de laquelle stationnait le landau armorié qui les y avait amenés. Aux côtés du cocher avait pris place Stenko-Hanyl, le colosse circassien qui s'était constitué le véritable cuisen de garde de Sonia.

Quand la voiture eut atteint la princière demeure du général ingénieur ; lorsque, précédée de Stenko, porteur d'un flambeau, la jeune fille eut introduit son fiancé dans l'élégant boudoir où elle recevait ses amies d'enfance, elle détacha du manteau de fourrure qui la couvrait l'épingle ornée de la topaze que venait de lui offrir l'Anglais Hugh Gayton.

En même temps, elle montrait à Gérard le magnifique bracelet d'or orné de diamants, dont le médaillon central, privé de sa délicate miniature apparaissait tel qu'un orbite dont l'œil aurait été arraché.

Et, comme Gérard surpris ouvrait toutes grandes ses paupières, Sonia lui raconta à la suite de quelles circonstances elle avait point hésité à se dépouiller du charmant portrait pour acquérir la pierre révélatrice

Quand elle eut achevé son récit, elle vit le jeune homme pâlir.

— Sonia, lui dit-il, vous êtes la plus noble, la plus vaillante créature que je connaisse. Mais, en vérité, je crains que cette fois, vous n'ayez dépassé les limites du courage et du patriotisme, que vous n'ayez commis une imprudence. Un coup d'œil à cette intaille m'a suffi pour reconnaître dans cette prétendue image de l'Impératrice et reine Alexandra d'Angleterre, une figure emblématique ; c'est celle de la Ligue secrète qui, au moyen des revendications sociales, nationales et politiques des peuples et des individus, poursuit le soumission de l'univers entier à un occulte pouvoir pour lequel le patriotisme de quelques uns, le droit des races, la résurrection des civilisations disparues, l'émancipation de l'humanité ne sont que de sonores prétextes à son propre rêve d'universelle domination, de main mise sur le genre humain.

Elle releva sa tête charmante et le regarda avec un beau sourire.

— Eussé-je fait cette « imprudence » si j'